Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz

Société Coopérative à Responsabilité Limitée

Siège social : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

Siège administratif et technique : rue des Marais, 11 à 5300 Andenne

2 085/27.49.00

■ www.aieg.be

N° TVA : BE 202.555.004





Les rapports qui vous sont présentés ont trait aux activités de l'Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz au cours de son soixante-cinquième exercice social.

Ils s'inscrivent dans la continuité de l'action de notre Intercommunale qui exerce ses missions de service public dans le domaine de la distribution d'électricité en s'adaptant aux nouvelles réglementations à la suite de sa désignation en tant que gestionnaire de réseau de distribution.

Ces documents reprennent les principales étapes de notre gestion et les situent en rapport aux contextes économiques, industriels et sociaux, tant sur le plan national que régional.

Ils permettent d'apprécier la place qu'occupe notre société et constituent à ce titre, une source précieuse d'informations pour exposer à nos associés, le rôle de notre Intercommunale dans cet environnement.

Nous tenons à remercier nos associés pour la confiance témoignée, gage de notre pérennité et de notre développement.

Le mot de Monsieur Vincent SAMPAOLI, Président

Comme je vous l'exprimais en 2019, l'AIEG s'est vue contrainte, suite aux modifications législatives intervenues en 2018, de se séparer des parts SOCOFE et ZE-MO qu'elle détenait et qui, pour rappel, rapportait annuellement 200.000 euros à l'intercommunale.

C'est dans ce contexte que sur proposition de la direction de l'AIEG, nous avons décidé de la scission partielle de l'Intercommunale et de la création de Trans&Wall, qui a vu le jour en décembre 2019.

L'AIEG s'est donc recentrée sur ses métiers de base et a pu démontrer à nouveau, son souci du service public et de l'innovation.

C'est ainsi que le champ photovoltaïque du Bois d'Orjou a été finalisé en septembre 2020.

A ce titre, j'aimerais remercier personnellement notre personnel technique qui l'a mis en œuvre, alors qu'il ne s'agit pas de leur métier premier.

Par ailleurs, d'autres projets novateurs sont encore dans les cartons tels qu'un nouveau champ photovoltaïque à Ohey, l'installation d'un éclairage public intelligent sur les entités d'Andenne et de Rumes.

En outre, dans cette même entité des travaux importants sont mis en œuvre afin de garantir son autonomie et sa sécurité d'approvisionnement en électricité.

D'autres projets sont également en gestation et pourront être mis en œuvre ces prochaines années.

J'en profite également aux noms de Guy Deleuze, Laurence Moermans et de moi-même pour remercier l'ensemble des administrateurs pour le travail accompli au cours de toutes ces années avec pour seuls objectifs :

- Pérenniser l'AIEG,
- Défendre les intérêts financiers des communes associées.

Je peux vous assurer, qu'avec le concours de l'ensemble des membres du personnel, dont je salue la compétence et son investissement quotidien, du Conseil d'Administration et de la Direction, je mettrai tout en œuvre pour porter les projets qui nous tenaient à cœur.

L'objectif étant comme toujours de garantir un service de qualité aux citoyens et de rétribuer au mieux les associés.

Vincent SAMPAOLI, Président.

Sommaire

Informations generales	
Historique	9
Constitution & statuts	10
Modifications statutaires	11
Liste des Associés	
Répartition des parts sociales	13
Organes de gestion	
Conseil d'Administration	14
Bureau Exécutif	15
Comité d'Audit	15
Comité de Rémunération	15
Commissaire Réviseur	15
L'actualité en 2020	
Un champ photovoltaïque à Andenne	17
Développement d'un éclairage public LED Intelligent	20
Rapport d'activité	
Investissements	
Longueur réseaux GRD	26
Cabines, postes aériens, armoires trottoirs et transformateurs	26
Nombre de clients protégés, compteurs à budget	26
Récapitulatif des KWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau	27
Différence des KWh ayant transité vers les utilisateurs du réseau	28
Energie transitéeEnergie transitée	29
Evolution de la température	30
Comptes annuels	
Comptes annuels	32
Rapport de gestion	
Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration	53
Rapport de rémunération en application de l'art. L 1523-17 §2 du CDLD	62
Rapport de rémunération en application de l'art. L 6421-1 §2 du CDLD	69
Répartition du trop-perçu	
Prélèvements et affectations	71
Attribution du trop perçu	71
Rémunération capital libéré	72
Dividendes distribués au 31 décembre 2020	72
Rapport du Commissaire Réviseur	
Rapport du Commissaire Réviseur	73
Liste des Adjudicataires	
Marchés publics – Modes de passation	78

Informations générales

HISTORIQUE

L'**A.I.E.G.** Association Intercommunale travaillant tant comme exploitant que comme conseiller spécialisé dans quatre provinces, est composée exclusivement de pouvoirs publics.

Elle a été autorisée par Arrêté Royal du 30.12.1955 et constituée le 10 février 1956 par les communes de Namêche et de Spy. Depuis lors, d'autres communes ont rejoint l'**A.I.E.G.** qui est composée actuellement de cinq communes où elle est désignée en tant que Gestionnaire de Réseau de Distribution (GRD) et de douze communes en conseil.

L'Association a pour objet :

- L'établissement et l'exploitation de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution par tous les moyens quelconques, soit pour l'électricité, le gaz, l'eau ou la chaleur ou toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles;
- La gestion des moyens administratifs, commerciaux et techniques de chaque associé pour cet objet en vue d'une meilleure coordination et d'une rationalisation plus poussée de la production, du transport et de la distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles;
- L'étude et la promotion de services publics de production, d'achat, de transport et de distribution d'électricité, de gaz, d'eau, de chaleur, et de toutes espèces d'émissions sonores et télévisuelles ainsi que d'assurer à ses associés, le concours de ses services administratifs et techniques, tant au point de vue étude, que surveillance des moyens de production, d'achat, de transport et de distribution ainsi que de contrats en tous genres liant un associé quelconque à un tiers ;
- Le financement des activités de l'Intercommunale ou à celles de cessions ou d'apports en droit d'usage.
- L'étude, l'installation et l'exploitation de services publics d'éclairage public, y compris décoratifs, en ce compris, les prestations d'entretien, préventif et curatif, normal et spécial, telles que définies par l'Arrêté du Gouvernement wallon du 06 novembre 2008 relatif aux obligations de service public imposées aux gestionnaires de réseau de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public, l'approvisionnement électrique des points d'éclairage public, le renouvellement et l'extension des installations existantes, en ce compris les missions d'études et de financement qui y sont liées.

Le 10 février 1956, a été fondée, sous forme de société coopérative à responsabilité limitée, l'Intercommunale pure dénommée : Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz



Elle est constituée conformément à la loi du 22 décembre 1986 relative aux intercommunales et au décret du 05 décembre 1996 relatif aux intercommunales dont le ressort ne dépasse pas les limites de la région wallonne. Elle répond intégralement aux stipulations de la loi du 10 mars 1925.

Les statuts initiaux ont été approuvés par Arrêté Royal du 22 février 1956 et ont été modifiés à diverses reprises. La deuxième prorogation de la société a été actée au procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire dressé le 21 juin 1996, publié aux annexes du Moniteur belge du 11 septembre 1996 sous le numéro 960911-29 page 13.

Les dernières modifications statutaires ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 mai 2019.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Assemblées Générales	Arrêtés	Publications aux annexes du
Extraordinaires du	d'approbation du	Moniteur belge
10/02/1956	A.R. du 22/02/1956	08/04/1956 - nr 6334
04/02/1957	A.R. du 11/05/1957	
29/10/1957	A.R. du 10/05/1958	
22/05/1969	A.R. du 29/09/1970	19/12/1970 - page 13073
27/05/1971	A.R. du 12/10/1971	, 0
17/05/1973	A.R. du 09/10/1973	
20/06/1974	A.R. du 12/11/1974	20/03/1975 - page 6092
19/06/1975	A.R. du 22/10/1975	19/12/1975 - page 33684
28/02/1976	A.R. du 03/06/1976	26/08/1976 - page 26959
15/06/1979	A.R. du 18/09/1979	21/09/1979 - page 15195
03/05/1986	Prorogation	03/07/1985 - page 181
20/06/1986	A.M. du 17/10/1986	08/11/1986 - page 15361
17/06/1988	A.M. du 19/09/1988	15/12/1988 - page 881215
08/09/1988	A.M. du 21/12/1988	15/02/1989 - page 890215
18/06/1993	A.M. du 20/09/1993	30/09/1993 - page 930930
	A.M. du 12/11/1993	24/11/1993 - page 931124
09/09/1994	A.M. du 25/10/1994	08/12/1994 - page 941208
16/06/1995	A.M. du 11/08/1995	15/09/1995 - page 950915
21/06/1996	A.M. du 13/08/1996	11/09/1996 - page 960911
20/06/1997	A.M. du 08/09/1997	26/09/1997 - page 25389
12/12/1997	A.M. du 23/02/1998	11/03/1998 - page 6488
18/06/1999	A.M. du 04/08/1999	28/08/1999 - page 230
10/12/1999	A.M. du 25/01/2000	25/02/2000 - page 49
14/12/2001	A.M. du 07/02/2002	15/03/2002 - page 83
13/12/2002	A.M. du 12/02/2003	18/03/2003 - page 13004
17/12/2004	A.M. du 16/02/2005	07/03/2005 - page 9243
01/12/2006	A.M. du 14/02/2007	14/03/2007 - page 13721
15/06/2007	A.M. du 28/05/2008	10/06/2008 - page 84521
19/06/2008	A.M. du 02/09/2008	29/07/2009 - page 108516
15/12/2011	Prorogation	27/04/2012 - page 81121
14/06/2012	A.M. du 14/09/2012	11/04/2013 - page 56628
04/10/2012	A.M. du 05/12/2012	11/04/2013 - page 56629
17/06/2015	A.M. du 09/09/2015	24/11/2015 - page 164518
12/06/2018	A.M. du 28/08/2018	15/10/2018 – page 151212
22/05/2019	A.M. du 01/07/2019	31/10/2019 – page 144538

LISTE DES ASSOCIES

Les communes en exploitation

Province de Namur : Andenne*

Namur** Ohey* Viroinval* Gesves*

Province du Hainaut : Rumes*

Les communes en conseil

Province de Namur : Anhée

Beauraing Dinant Houyet

Jemeppe-Sur-Sambre

Mettet Rochefort Sambreville Walcourt

Province du Brabant : Incourt

Jodoigne

Province du Hainaut : Tournai

^{*} Communes où l'A.I.E.G. a été désignée gestionnaire de réseau de distribution.

^{**} L'A.I.E.G. est opérateur sur les sections de Flawinne, Marche-Les-Dames, Saint-Marc et Vedrin.

REPARTITION DES PARTS SOCIALES

Désignation des Associés	Nombre de Parts	Souscrites	Non Appelées	Libérées
Andenne	2 A	50,00	0,00	50,00
Timetine	207.273 B1	5.181.825,00	3.857.361,24	1.324.463,76
	10.480 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	37.956 E	3.795.600,00	300.000,00	3.495.600,00
Total Andenne	255.711	9.239.475,00	4.339.215,93	4.900.259,07
Namur	4 A	100,00	0,00	100,00
INUMUT	183.759 B1	4.593.975,00	2.714.838,55	1.879.136,45
	5.000 E	500.000,00	2.714.030,33	500.000,00
Total Namur	188.763	5.094.075,00	2.714.838,55	2.379.236,45
		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	•	
Ohey	1 A	25,00	0,00	25,00
	29.715 B1	742.875,00	546.746,40	196.128,60
T. (.1.01	4.598 E	459.800,00	0,00	459.800,00
Total Ohey	34.314	1.202.700,00	546.746,40	655.953,60
Rumes	1 A	25,00	0,00	25,00
	120.839 B1	3.020.975,00	2.190.784,72	830.190,28
	9.998 E	999.800,00	92.675,00	907.125,00
Total Rumes	130.838	4.020.800,00	2.283.459,72	1.737.340,28
Viroinval	1 A	25,00	0,00	25,00
	116.351 B1	2.908.775,00	2.181.581,25	727.193,75
	6.493 E	649.300,00	0,00	649.300,00
Total Viroinval	122.845	3.558.100,00	2.181.581,25	1.376.518,75
Gesves	1 A	25,00	0,00	25,00
	2.497 E	249.700,00	0,00	249.700,00
Total Gesves	2.498	249.725,00	0,00	249.725,00
Anhée	1 A	25,00	0,00	25,00
Beauraing	1 A	25,00	0,00	25,00
Dinant	1 A	25,00	0,00	25,00
Houyet	1 A	25,00	0,00	25,00
Incourt	1 A	25,00	0,00	25,00
Jemeppe-sur-Sambre	2 A	50,00	0,00	50,00
Jodoigne	3 A	75,00	0,00	75,00
Mettet	1 A	25,00	0,00	25,00
Rochefort	1 A	25,00	0,00	25,00
Sambreville	1 A	25,00	0,00	25,00
Tournai	4 A	100,00	0,00	100,00
Walcourt	1 A	25,00	0,00	25,00
Total	18	450,00	0,00	450,00
Total des parts	28,00 A	700,00	0,00	700,00
,	657.937,00 B1	16.448.425,00	11.491.312,17	4.957.112,83
	10.480,00 B5	262.000,00	181.854,69	80.145,31
	66.542,00 E	6.654.200,00	392.675,00	6.261.525,00
Total général	734.987,00	23.365.325,00	12.065.841,86	11.299.483,14

Organes de gestion - composition au 31 décembre 2020

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Président,

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Conseiller communal à la Ville d'Andenne

La Vice-Présidente,

Madame Caroline HOUART, Conseillère communale de la Commune d'Ohey

Les membres,

Monsieur Alain BOUVY, Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Madame Cécile BARBEAUX, Echevine à la Commune de Gesves

Madame Cécile CREVECOEUR, Conseillère communale à la Ville de Namur

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente CPAS à la Ville d'Andenne

Monsieur Gilles DE LANGHE, Conseiller communal à la Commune de Rumes

Madame Marie-Ange DESMONS, Conseillère communale de la Commune de Rumes

Monsieur Pierre MATHYS, Conseiller communal de la Commune de Viroinval

Monsieur Luc GENNART, Echevin à la Ville de Namur

Monsieur Yvon HERMAN, Echevin à la Ville de Rochefort

Monsieur Marcel DEGLIM, Echevin de la Commune d'Ohey

Madame Dorothée KLEIN, Conseillère communale à la Ville de Namur

Madame Françoise LEONARD, Echevine à la Ville d'Andenne

Monsieur Damien LOUIS, Conseiller communal à la Ville d'Andenne

Madame Elisabeth MALISOUX, Echevine à la Ville d'Andenne

Madame M-Christine MAUGUIT, Conseillère communale à la Ville d'Andenne

Monsieur Philippe NOEL, Président CPAS à la Ville de Namur

Monsieur Baudouin SOHIER, Echevin à la Ville de Namur

Monsieur Martin VAN AUDENRODE, Bourgmestre de la Commune de Gesves

La direction,

Monsieur Guy DELEUZE, Directeur général

Madame Laurence MOERMANS, Directrice générale adjointe

BUREAU EXECUTIF

Le Président,

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Echevin à la Ville d'Andenne

La Vice-Présidente,

Madame Caroline HOUART, Conseillère communale de la commune d'Ohey

Les membres,

Monsieur Gilles DE LANGHE, Conseiller communal de la commune de Rumes Monsieur Yvon HERMAN, Conseiller communal à la Ville de Rochefort Monsieur Luc GENNART, Echevin à la Ville de Namur

COMITE D'AUDIT

Le Président, Monsieur Marcel DEGLIM, Echevin de la Commune d'Ohey

Les membres,

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente CPAS à la Ville d'Andenne Monsieur Pierre MATHYS, Conseiller communal de la Commune de Viroinval Monsieur Baudouin SOHIER, Echevin à la Ville de Namur Madame Françoise LEONART, Echevine à la Ville d'Andenne

COMITE DE REMUNERATION

Le Président, Monsieur Marcel DEGLIM, Echevin de la Commune d'Ohey

Les membres,

Madame Sandrine CRUSPIN, Présidente CPAS à la Ville d'Andenne Monsieur Pierre MATHYS, Conseiller communal de la Commune de Viroinval Monsieur Baudouin SOHIER, Echevin à la Ville de Namur Madame Françoise LEONARD, Echevine à la Ville d'Andenne

COMMISSAIRE REVISEUR

SPRL RLS Audit & Conseils, réviseurs d'Entreprises, représentée par Luc Sohet

L'actualité en 2020



Un champ photovoltaïque à Andenne

L'AIEG, le gestionnaire de réseau de distribution d'électricité sur les communes de Andenne, Gesves, Ohey, Rumes et Viroinval, voit en ce mois de septembre 2020 un de ses importants projets sortis de terre.

En septembre 2019, sur proposition du Président, Monsieur Vincent SAMPAOLI et du Directeur général, Guy DELEUZE, le Conseil d'Administration de l'AIEG a décidé de mettre en œuvre un champ photovoltaïque en tenant compte de l'impact écologique de ce projet, sans aucun polluant direct et avec un visuel extrêmement limité.

Le décret du 11 mai 2018 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité permet en effet au « gestionnaire de réseau de distribution de réaliser des activités de production d'électricité de sources d'énergie renouvelable. L'électricité ainsi produite est exclusivement utilisée afin d'alimenter ses propres installations, pour compenser ses pertes de réseau et pour fournir les clients finals dans le cas prévu par le présent décret ».

Le premier champ photovoltaïque de l'AIEG est installé à Andenne, sur un terrain impropre à l'agriculture et non exploité pour un autre usage.





L'installation compte **1400 panneaux photovoltaïques** de fabrication européenne, montés sur une parcelle de terrain d'un hectare situé rue du Bois d'Axhelet au lieu-dit « Sur les Communes » à Andenne. Ce champ solaire produira plus de 450.000 kWh par an!



La parcelle exploitée, rue Bois d'Axhelet, est idéalement située puisqu'elle jouxte une cabine divisionnaire de l'AIEG, réduisant ainsi à un niveau quasi nul les pertes d'énergie.



Ce projet, qui répond parfaitement aux limites fixées par le décret précité, pourrait être élargi à d'autres communes. De nouveaux champs pourraient ainsi se développer et ce, sans jamais dépasser la pointe maximum mesurée par quart d'heure, les pertes et la fourniture aux clients sociaux.

A moyen terme, la production des panneaux solaires permettra à l'AIEG de diminuer ses coûts sachant que le volume d'énergie acheté au fournisseur d'énergie, désigné dans le cadre d'un marché public pour la compensation de ses pertes, sera réduit.



Cette initiative, outre son inscription dans une démarche de transition écologique et énergétique, devrait encore réduire le tarif de distribution de l'AIEG. Une plus-value supplémentaire pour les communes desservies par l'intercommunale namuroise et leurs utilisateurs quand on sait qu'actuellement, l'AIEG pratique déjà le tarif le plus bas de Wallonie.



Compte tenu du contexte lié au coronavirus, il n'est pas prévu d'inauguration de ce site. Nous nous tenons par contre bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions et une éventuelle visite.

➤ Développement d'un l'éclairage public LED intelligent : près de 3600 points lumineux déjà en place grâce à l'AIEG

Dès 2009, l'AIEG, l'intercommunale de gaz et d'électricité qui dessert les communes d'Andenne, Gesves, Ohey, Rumes et Viroinval, a misé sur le LED dans l'éclairage public.

Au fil des années, l'AIEG a développé une réelle expertise dans le domaine de l'éclairage intelligent et compte désormais 2.800 points lumineux en LED qui bénéficient de la technologie du dimming. Tout bénéfice pour l'environnement et le portefeuille du contribuable.



LE LED, quels avantages?

Les points lumineux basés sur une technologie LED ont une longévité beaucoup plus importante, pouvant aller jusqu'à une durée de vie de 15 ans ; sachant que l'ancienne technologie nécessite un remplacement des lampes tous les deux ans.

Avec cette nouvelle technologie très performante, la réduction de consommation atteint déjà 40%.

Il est à noter que l'éclairage des villes et des lieux publics représente un coût pour les communes et, in fine, pour les contribuables. Les enjeux sont d'ordres économique, social et environnemental.

Après une première expérience en 2009 à Vezin et certains quartiers de Seilles, l'AIEG effectue dès 2011 le premier remplacement d'éclairage public dans le village de Dourbes (Viroinval). Aujourd'hui, l'ensemble du parc d'éclairage public de l'entité de Viroinval est équipé par de la technologie LED.

Un laboratoire pour un prototype de dimming

En 2015, l'AIEG a obtenu une aide à la recherche au Département du Développement Technologique du SPW pour intégrer le programme « FIRST Entreprises ». Grâce à ce subside sur deux ans, l'AIEG a pu engager un chercheur pour mener à bien un projet de recherches relatif à un nouveau système d'éclairage intelligent.

L'objectif était de développer un prototype fonctionnel de dimming en collaboration avec la Haute Ecole de la Province de Liège.

Les motivations de ce projet sont d'abord la sécurité tant routière que piétonne, mais aussi la qualité de la vie, l'environnement – avec un fort accent sur l'efficacité énergétique - ainsi que les paramètres économiques.

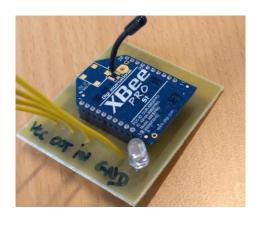
La généralisation de la technologie LED doit permettre le réglage progressif de l'éclairage « **DIMMING** » en fonction de différents paramètres.

Le projet, proposé par l'AIEG, se base sur un système modulaire et évolutif où plusieurs technologies peuvent cohabiter.

Le module règle le niveau d'éclairement « DIMMING » et est capable de faire varier l'intensité d'un point lumineux ou d'un ensemble de points déterminés suivant un choix programmable à distance.

Ce module permet le dialogue entre les ensembles électroniques connectés aux points lumineux en utilisant une transmission qui peut piloter le système de dimming.

La société AREWAL, fondée par les trois GRD wallons AIEG, AIESH et REW, initie en 2018 un marché public ayant pour objet la fourniture de 30.000 luminaires LED. Fort de l'expérience acquise par l'AIEG dans le cadre du projet FIRST Entreprises, le cahier des charges précise



que chaque luminaire peut être équipé de la technologie nécessaire pour permettre une télésurveillance, un contrôle à distance mais aussi un dimming (modification de luminosité) en point par point.



Ce marché a été attribué aux sociétés PHILIPS, SCHREDER et LIGHTWELL.

2.800 points lumineux sur Andenne et Rumes

Dès 2019, l'AIEG a pu mettre en œuvre une solution centralisée et intégrée pour la gestion de l'éclairage public des communes d'Andenne et de Rumes.

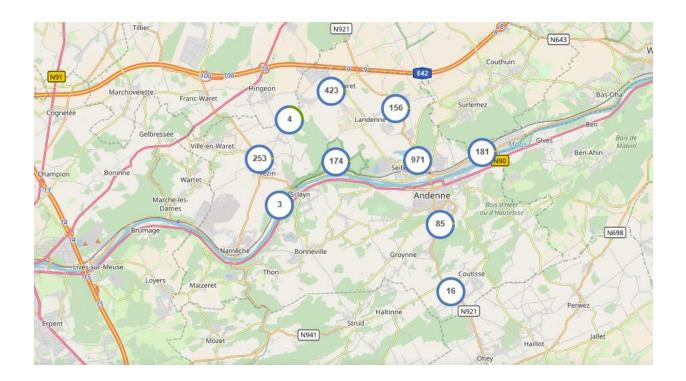
Grâce à des fonctionnalités intelligentes, les systèmes de contrôle et de monitoring permettent une utilisation rationnelle de l'énergie et un suivi journalier des performances du parc d'éclairage. Autrement dit, la consommation énergétique peut être évaluée de manière hebdomadaire ou même journalière et les niveaux de dimming peuvent être adaptés en fonction de la rue, de la fréquentation ou d'événements spécifiques (manifestations,...).



Par rapport aux installations équipées de sources lumineuses conventionnelles, la combinaison du LED et du système de contrôle intelligent permet des économies allant jusqu'à 65 % sur la consommation énergétique et jusqu'à 80% sur les frais d'entretien.

Désormais, l'AIEG gère plus de 2800 points lumineux sur Andenne et Rumes.

A terme, 5.500 points lumineux seront remplacés par cette technologie performante.



Rapport d'activité

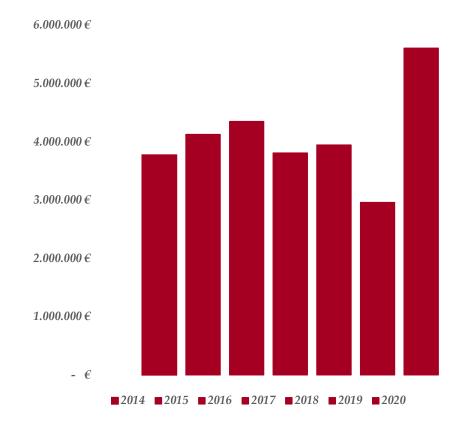
Vous trouverez, ci-après, le rapport d'activité, les comptes annuels, le rapport de gestion et celui du Commissaire Réviseur.

Nous vous soumettons également la proposition de répartition du trop-perçu du 65 -ème exercice de notre Intercommunale.

INVESTISSEMENTS

Au cours des sept dernières années, l'**A.I.E.G.** a investi pour l'extension et l'amélioration de son réseau :

2014 :	3.776.549 €
2015 :	4.129.871 €
2016 :	4.352.425 €
2017 :	3.811.155 €
2018 :	3.949.796 €
2019 :	2.961.991 €
2020 :	5.612.358 €



Longueur reseaux GRD

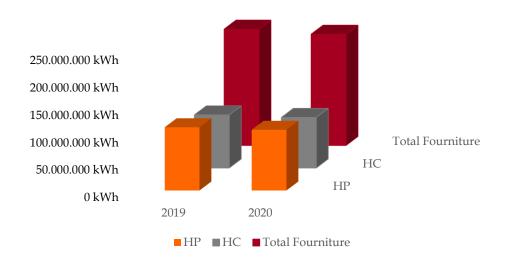
Eondalak Kesenan GKD				
Au 31 décembre 2020, ceux-ci se répartissent comme suit :				
Souterrain "haute tension"	306 kms			
Aérien "haute tension"	126 kms			
Souterrain "basse tension"	89 kms			
Aérien "basse tension"	523 kms			
Total longueur réseaux	1.044 kms			
CABINES, POSTES AERIENS, ARMOIRES TI Au 31 décembre 2020, ceux-ci se pr				
Armoires trottoirs	421			
Cabines	242			
Postes aériens	220			
Transformateurs	442			
Cabines privées	125			
Nombre de clients proteges, compteurs a budget Au 31 décembre 2020, ceux-ci se présentent comme suit :				
Clients protégés – Fournisseur social	404			
Compteurs à budget – Fournisseur soci	al 187			

401

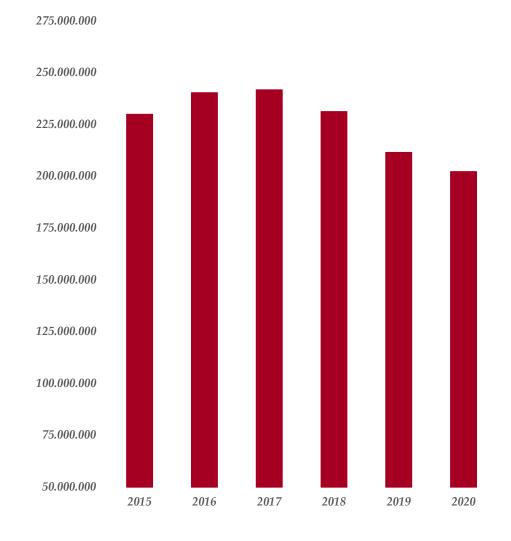
Compteurs à budget – Autres fournisseurs

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	Diff %
Consommation BT			
HP simple T	24.314.071 kWh	23.838.683 kWh	-1,99%
HP '	34.082.100 kWh	33.933.808 kWh	-0,44%
НС	41.501.194 kWh	40.837.325 kWh	-1,63%
Excl Nuit	3.967.358 kWh	3.505.641 kWh	-13,17%
Total BT	103.864.723 kWh	102.115.457 kWh	-1,71%
Consommation Direct BT AMR			
HP	3.059.403 kWh	2.612.322 kWh	-17,11%
HC	4.188.235 kWh	3.695.479 kWh	-13,33%
Sous Total	7.247.639 kWh	6.307.801 kWh	-14,90%
Consommation Direct BT MMR			
HP	0 kWh	0 kWh	0,00%
HC	0 kWh	0 kWh	0,00%
Sous Total	0 kWh	0 kWh	0,00%
Total Direct BT	7.247.639 kWh	6.307.801 kWh	-14,90%
Consommation 26 kV			
HP	53.484.405 kWh	49.977.326 kWh	-7,02%
НС	46.856.411 kWh	43.800.616 kWh	-6,98%
Total 26KV	100.340.816 kWh	93.777.942 kWh	-7,00%
Consommation Trans MT			
HP	47.919 kWh	47.972 kWh	0,11%
HC	49.799 kWh	55.629 kWh	10,48%
Total Trans-MT	97.718 kWh	103.601 kWh	5,68%
НР	114.987.898 kWh	110.410.111 kWh	-4,15%
НС	96.562.998 kWh	91.894.690kKWh	-5,08%
Total Fourniture	211.550.896 kWh	202.304.801 kWh	-4,57%

	<u>2019</u>	<u>2020</u>	<u>Différence kWh</u>
НР	114.987.898 kVVh	110.410.111 kWh	4.577.787 kWh
НС	96.562.998 kVVh	91.894.690 kWh	4.668.308 kWh
Total Fourniture	211.550.896 kWh	202.304.801 kWh	9.246.095 kVVh



En 2020, l'énergie transitée sur l'ensemble du réseau **A.I.E.G.** a été de 202.304.800 kWh.



<u>ANNEE</u>	<u>TRANSIT</u>	ECART EN % (Y/Y-1)
2015	229.999.239	
2016	240.427.900	4,53%
2017	241.799.481	0,57%
2018	231.324.880	-4,33%
2019	211.550.895	-8,55%
2020	202.304.800	-4,37%

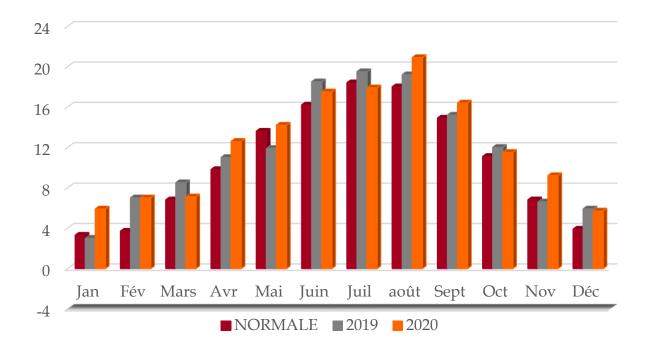
EVOLUTION DE LA TEMPERATURE

Il est intéressant de présenter l'évolution de la température de cette année 2020 en comparaison avec l'année 2019 ainsi que la moyenne normale.

En effet, de cet élément, nous constatons que l'évolution de la consommation d'énergie électrique est de moins en moins sensible à l'évolution de la température et des saisons.

Les données nous ont été fournies par l'Institut Royal Météorologique de Belgique.

	<u>NORMALE</u>	<u>2019</u>	<u>2020</u>
Jan	3,3	3	5,9
Fév	3,7	7	7
Mars	6,8	8,5	7,1
Avr	9,8	11	12,6
Mai	13,6	11,9	14,2
Juin	16,2	18,5	17,5
Juil	18,4	19,5	17,9
Août	18,0	19,2	20,9
Sept	14,9	15,2	16,4
Oct	11,1	12	11,5
Nov	6,8	6,6	9,2
Déc	3,9	5,9	5,7
	10,54	11,53	12,16



Comptes annuels

Actif	pages 32-33
Passif	pages 34-35
Compte de résultats	pages 36-37
Affections et prélèvements	page 38
Frais de développement	page 39
Terrains et constructions	page 40
Installations, machines, outillage	page 41
Mobilier, matériel roulant	page 42
Location-financement et droits similaires	page 43
Autres immobilisations corporelles	page 44
Entreprise avec lien de participation-Participations, actions et parts	page 45
Autres entreprises-Participations, actions et parts	page 46
Information relative aux participations	page 47
Placements de trésorerie et comptes de régularisation de l'actif	page 48
Etat du capital et structure de l'actionnariat	page 49-50
Bilan social	pages 51-52

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	0,00	0,00
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	52.621.713,73	51.177.663,11
Immobilisations incorporelles	6.2	21	1.013.643,03	1.145.721,88
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	51.518.164,11	49.864.096,92
Terrains et constructions		22	5.703.343,43	5.786.263,28
Installations, machines et outillage		23	45.358.157,33	43.710.089,25
Mobilier et matériel roulant		24	456.663,35	362.183,98
Location-financement et droits similaires		25	0,00	2.075,74
Autres immobilisations corporelles		26	0,00	3.484,67
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	0,00	0,00
Immobilisations financières	6.4/ 6.5.1	28	89.906,59	167.844,31
Entreprises liées	6.15	280/1		0,00
Participations		280		0,00
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	85.615,76	85.615,76
Participations		282	6.200,00	6.200,00
Créances		283	79.415,76	79.415,76
Autres immobilisations financières		284/8	4.290,83	82.228,55
Actions et parts		284	3.793,61	81.731,33
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	497,22	497,22

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	12.456.732,30	13.826.660,57
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	2.071.669,88	2.096.836,44
Stocks		30/36	1.659.786,24	1.542.195,01
Approvisionnements		30/31	1.659.786,24	1.542.195,01
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37	411.883,64	554.641,43
Créances à un an au plus		40/41	5.611.097,12	4.110.928,59
Créances commerciales		40	5.257.466,75	3.868.951,75
Autres créances		41	353.630,37	241.976,84
	6.5.1/			
Placements de trésorerie	6.6	50/53		
Actions propres		50		
Autres placements		51/53		
Valeurs disponibles		54/58	2.562.927,27	5.280.179,61
Comptes de régularisation	6.6	490/1	2.211.038,03	2.338.715,93
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	65.078.446,03	65.004.323,68

N° 0202555004 C-app 3.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	43.650.535,73	42.440.076,22
Apport	6.7.1	10/11	11.299.538,25	10.706.723,42
Disponible		110	11.256.162,92	10.663.348,09
Indisponible		111	43.375,33	43.375,33
Plus-values de réévaluation		12	8.739.846,78	8.940.993,61
Réserves		13	23.583.998,50	22.764.353,59
Réserves indisponibles		130/1	16.156.118,05	15.940.935,08
Réserves statutairement indisponibles		1311	2.988.468,65	2.988.468,65
Acquisitions d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319	13.167.649,40	12.952.466,43
Réserves immunisées		132	4.576.938,24	4.415.646,94
Réserves disponibles		133	2.850.942,21	2.407.771,57
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14		0,00
Subsides en capital		15	27.152,20	28.005,60
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁴		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	114.278,07	151.902,65
Provisions pour risques et charges		160/5	0,00	34.999,58
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5	0,00	34.999,58
Impôts différés		168	114.278,07	116.903,07

N°

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	21.313.632,23	22.412.344,81
Dettes à plus d'un an	6.9	17	7.816.181,61	8.421.609,97
Dettes financières		170/4	7.816.181,61	8.421.609,97
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes				
assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	7.816.181,61	8.421.609,97
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	11.299.121,73	9.954.064,51
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	605.428,36	585.425,21
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	6.579.325,59	4.806.881,29
Fournisseurs		440/4	6.579.325,59	4.806.881,29
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	2.520.804,76	3.111.754,37
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	747.356,99	287.864,62
Impôts		450/3	304.502,02	1.577,26
Rémunérations et charges sociales		454/9	442.854,97	286.287,36
Autres dettes		47/48	846.206,03	1.162.139,02
Comptes de régularisation	6.9	492/3	2.198.328,89	4.036.670,33
TOTAL DU PASSIF		10/49	65.078.446,03	65.004.323,68

C-app 3.2

N° 0202555004 C-app 4

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	25.463.024,50	24.251.654,34
Chiffre d'affaires	6.10	70	18.962.800,99	19.787.494,12
En-cours de fabrication, produits finis et commandes				
en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72	5.612.358,33	2.961.990,52
Autres produits d'exploitation	6.10	74	472.764,23	123.605,88
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	415.100,95	1.378.563,82
Coût des ventes et des prestations		60/66A	23.149.109,19	22.008.387,34
Approvisionnements et marchandises		60	12.286.053,81	11.447.326,43
Achats		600/8	12.260.887,25	11.458.424,11
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	25.166,56	-11.097,68
Services et biens divers		61	4.581.972,93	4.343.109,65
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	3.458.210,34	3.193.166,49
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	2.269.511,39	2.195.355,65
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	34.055,52	
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8	-34.999,58	-306.717,25
Autres charges d'exploitation(+)/(-)	6.10	640/8	43.605,30	16.701,14
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais	0.10	040/6		
de restructuration(-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	510.699,48	1.119.445,23
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	2.313.915,31	2.243.267,00

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers Produits financiers récurrents Produits des immobilisations financières Produits des actifs circulants Autres produits financiers Produits financiers non récurrents	6.11	75/76B 75 750 751 752/9 76B	1.220,99 1.220,99 20,84 346,75 853,40	269.365,97 269.365,97 268.091,17 421,40 853,40
Charges financières	6.11	65/66B 65 650	300.832,79 300.832,79 287.403,82	316.611,00 316.611,00 303.685,53
que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	6.12	651 652/9 66B 9903 780	13.428,97 2.014.303,51 2.625,00	12.925,47 2.196.021,97 2.625,00
Transfert aux impôts différés (+)/(-)	6.13	680 67/77	592.224,40 639.559.12	681.145,80 681.145.80
Impôts Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales Bénéfice (Perte) de l'exercice(+)/(-)		670/3 77 9904	47.334,72 1.424.704,11	1.517.501,17
Prélèvement sur les réserves immunisées Transfert aux réserves immunisées		789 689	7.108,70 168.400,00	7.108,70
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	1.263.412,81	1.524.609,87

C-app 5

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	1.263.412,81 1.263.412,81	1.524.609,87 1.524.609.87
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	1.203.412,01	
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P		0,00
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2		561.936,10
sur l'apport	791		504.000.40
sur les réserves	792		561.936,10
Affectation aux capitaux propres	691/2	457.206,78	932.221,92
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920	0,00	74.270,55
aux autres réserves	6921	457.206,78	857.951,37
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)		0,00
Intervention des associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/7	806.206,03	1.154.324,05
Rémunération de l'apport	694	806.206,03	1.154.324,05
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

N° 0202555004 C-app 6.2.1

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	XXXXXXXXXXXXXXXX	2.228.394,37
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021		
Cessions et désaffectations	8031		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	2.228.394,37	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxx	1.082.672,49
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	132.078,85	
Repris	8081		
Acquis de tiers	8091		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	1.214.751,34	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	1.013.643,03	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxx	7.248.050,65
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	111.024,84	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/	-) 8181		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	7.359.075,49	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées			
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) 8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	1.461.787,37
Mutations de l'exercice		400.044.00	
Actés	8271	193.944,69	
Repris	8281		
Acquis de tiers			
Annulés à la suite de cessions et désaffectations			
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) 8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	1.655.732,06	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	. (22)	5.703.343,43	

C-app 6.3.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxx	83.279.283,82
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	3.828.632,18	
Cessions et désaffectations	8172	1.095.774,46	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-) 8182		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	86.012.141,54	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxx	6.006.401,60
Mutations de l'exercice			
Actées	8212		
Acquises de tiers	8222		
Annulées	8232		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-) 8242		
Plus-values au terme de l'exercice	8252	6.006.401,60	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxx	45.575.596,17
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	1.786.166,47	
Repris	8282		
Acquis de tiers	8292		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	701.376,83	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-) 8312		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	46.660.385,81	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	45.358.157,33	

N°	0202555004		C-app 6.3.3	l
----	------------	--	-------------	---

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	2.369.905,90
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	248.563,45	
Cessions et désaffectations	8173	73.797,89	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	2.544.671,46	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
	02331	***************************************	
Mutations de l'exercice			
Actées.	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de			
l'exercice	8323P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	2.007.721,92
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	154.084,08	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	73.797,89	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de			
l'exercice	8323	2.088.008,11	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	456.663,35	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	. 8194P	xxxxxxxxxxxxxx	17.868,92
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	. 8164		
Cessions et désaffectations			
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-	8184		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	17.868,92	
Plus-values au terme de l'exercice	. 8254P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	. 8214		
Acquises de tiers	8224		
Annulées	. 8234		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-	8244		
Plus-values au terme de l'exercice	. 8254		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	. 8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	15.793,18
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	2.075,74	
Repris	8284		
Acquis de tiers	. 8294		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	. 8304		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-	8314		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	. 8324	17.868,92	
		0.00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE Dont	(25)		
Terrains et constructions	. 250		
Installations, machines et outillage	. 251		
Mobilier et matériel roulant	. 252	0,00	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195P	XXXXXXXXXXXXXXXX	5.807,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165		
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8185		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	5.807,79	
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8245		
Plus-values au terme de l'exercice	8255		
Amortissements et réductions de valeur au terme de			
l'exercice	8325P	XXXXXXXXXXXXXXXX	2.323,12
Mutations de l'exercice			
Actés	8275	3.484,67	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8315		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	5.807,79	
- CACIOIOC	0020		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	0,00	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Entreprises avec lien de participation – Participations,			-
ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquicition au terme de l'exercise	02020	VVVVVVVVVVVVVVVVVVVV	6.200,00
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	XXXXXXXXXXXXXXXXX	,
Mutations de l'exercice Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	6.200,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées.	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8432 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	6.200,00	
Entreprises avec lien de participation - Créances			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxxx	79.415,76
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur reprises	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change(+)/(-) Autres(+)/(-)	8622 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	79.415,76	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME	(200)		
DE L'EXERCICE	8652	<u></u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXX	263.586,02
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	259.792.41	
Cessions et retraits	8373	259.792,41	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	3.793,61	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453	0,00	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	181.854,69
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8543	-181.854,69	
		0,00	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	0,00	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	3.793,61	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxx	497,22
Mutations de l'exercice Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change(+)/(-)	8623		
Autres(+)/(-)	8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	497,22	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

N°	0202555004		C-app 6.5.1
----	------------	--	-------------

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNQMINATION, adresse complète	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles						
du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Nature	directen	nent	par les filiales	Comptes annuels	Code		Capitaux propres		
	rtataro	Nombre	%	%	arrêtés au	devise	(+) ou (en unit	(-) ·és)		
0627818345 AREWAL (Société coopérative)										
Rue des Marais 11										
5300 Andenne Belgique	Parts A	62	33		31/12/2019	EUR	19.600,00	1.000,0		
	T dito / t	02								

N°	0202555004		C-app 6.6
----	------------	--	-----------

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51		
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681		
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52		
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53		0,00
d'un mois au plus	8686		0,00
de plus d'un mois à un an au plus	8687		
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

	Exercice
COMPTES DE RÉGULARISATION	
Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important	
Bonus/Malus (cfr annexe 6.20)	2.121.105,45
Divers dont charges à reporter	89.932,58

N°	0202555004	C-app 6.7.1
I N	10202555004	C-app b. (

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ETAT DE L'APPORT			
Apport			
Disponible au terme de l'exercice	110P	XXXXXXXXXXXXXXXX	10.663.348,09
Disponible au terme de l'exercice	(110)	11.256.162,92	
Indisponible au terme de l'exercice	111P	xxxxxxxxxxxxxx	43.375,33
Indisponible au terme de l'exercice	(111)	43.375,33	
Capitaux propres apportés par les actionnaires			
En espèces	8790	592.814,83	
dont montant non libéré	87901		
En nature	8791		
dont montant non libéré	87911		
	Codes	Montants	Nombre d'actions
Madifications of Possessing	Codes	Montants	Nombre d'actions
Modifications au cours de l'exercice		200 420 02	
Dividende Libération d'apport		200.139,83	
Actions E libérées : R		92.675 _, 00	
Actions E libérées : A		300.000,00	
			734.987.00
Actions nominatives	8702	xxxxxxxxxxxxxxx	734.967,00
Actions dématérialisées	8703	XXXXXXXXXXXXXXX	

	Codes	Exercice
Actions propres		
Détenues par la société elle-même		
Nombre d'actions correspondantes	8722	
Détenues par ses filiales		
Nombre d'actions correspondantes	8732	
Engagement d'émission d'actions		
Suite à l'exercice de droits de conversion		
Montant des emprunts convertibles en cours	8740	
Montant de l'apport	8741	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742	
Suite à l'exercice de droits de souscription		
Nombre de droits de souscription en circulation	8745	
Montant de l'apport	8746	
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747	

|--|

	Codes	Exercice
arts		
Répartition		
Nombre de parts	8761	734.987,00
Nombre de voix qui y sont attachées	8762	734.987
Ventilation par actionnaire		
Nombre de parts détenues par la société elle-même	8771	
Nombre de parts détenues par les filiales	8781	

	Exercice
EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)	

N° 0202555004 C-app 10

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	Total en équivalents temps plein
Nombre de travailleurs	105	37	4	39,2
Par type de contrat de travail	l			
Contrat à durée indéterminée	110	36	4	38,2
Contrat à durée déterminée	111	1	0	1,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études	l			
Hommes	120	30	2	30,6
de niveau primaire	1200	2	0	2,0
de niveau secondaire	1201	22	1	22,2
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	0	1,0
de niveau universitaire	1203	5	1	5,4
Femmes	121	7	2	8,6
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211	6	0	6,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	1	2	2,6
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	18	3	20,0
Ouvriers	132	19	1	19,2
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

Au cours de l'exercice	Codes	Personnel intérimaire	Personnes mises à la disposition de la société
Nombre moyen de personnes occupées	150 151 152	0,0 76 829,24	

N°	0202555004					C-app	10	
BILAN	BILAN SOCIAL							
Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:								

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs Temps plein Temps partiel Total en équivalents temps plein (ETP)	1001	37,5	30,2	7,3
	1002	4,6	2,8	1,8
	1003	39,5	30,8	8,7
Nombre d'heures effectivement prestées Temps plein Temps partiel Total.	1011	59.045	47.877	11.168
	1012	2.969	814	2.155
	1013	62.014	48.691	13.323
Frais de personnel Temps plein Temps partiel Total Montant des avantages accordés en sus du salaire	1021	3.292.660,54	2.669.864,92	622.795,61
	1022	165.549,80	45.398,35	120.151,45
	1023	3.458.210,34	2.715.263,28	742.947,06
	1033	57.035,00	44.770,00	12.265,00

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	39,1	29,9	9,2
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	61.016	47.993	13,023
Frais de personnel	1023	3.193.166,00	2.511.647,00	681,520,00
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	54.637,00	43.526,00	11,111,00

Rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration

Conformément au Code des sociétés et des associations, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2020.

Situation de l'entité durant l'exercice écoulé

<u>Actif</u>

Les immobilisations incorporelles

La mise en place de la société AREWAL a permis de mutualiser les coûts au niveau des trois GRD (AIEG, AIESH, REW) pour la mise en place de la nouvelle Clearing House ATRIAS.

En 2020, l'ensemble des coûts liés à cette Clearing House ont été pris en charge.

Aucun investissement en matière de recherche et de développement n'a été réalisé en 2020 (Art. 3 :6.§ 1^{er} 4° du Code des sociétés et des associations).

Les immobilisations corporelles

En 2020, l'A.I.E.G. a investi une somme de 5.612.358,33 € pour l'amélioration et la modernisation de ses réseaux ; ces travaux importants étaient repris dans le plan stratégique approuvé par l'Assemblée Générale du 29 novembre 2018.

L'AIEG a également acquis des investissements dits Hors-Réseau pour un montant total de 261.533,39€.

L'AIEG ne dispose d'aucune succursale (Art 3 :6.§ 1^{er} 5° du Code des sociétés et des associations).

Les immobilisations financières

L'AIEG détient des participations et autres actions & parts dans les sociétés, ECETIA Finances, INTER-REGIES, ATRIAS, BEP Expansion économique et AREWAL pour un montant total de 89.906,59 €. La participation dans la société AREWAL soit 62 parts à 100 € constituée en 2015, a permis de réduire les coûts tant en ce qui concerne la mutualisation des outils informatiques que dans les coûts de représentation aux différents organes constituant le marché de l'énergie électrique.

Pour rappel l'Assemblée Générale du 11 décembre 2019 a approuvé la scission partielle de la présente société « ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ en abrégé A.I.E.G. » par voie de transfert à une société nouvelle issue de la scission qui est dénommée « TRANS&WALL » d'une partie de son patrimoine (activement et passivement), à savoir :

la participation financière détenue dans le capital de la société SOCOFE d'une valeur totale de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un euros et quatorze cents $(1.487.361,14 \in)$,

la participation financière détenue dans le capital de la société PUBLI-T d'une valeur totale de six cent nonante-deux mille trois cent treize euros et septante et un cents (692.313,71 €), la participation financière détenue dans le capital de la société ZE-MO d'une valeur totale de cent quatre-vingt-neuf mille six cent dix-neuf euros et septante-six cents (189.619,76 €).

Passif

- *▶* les reprises de provisions pour 34.999,58 € correspondent à la fin des litiges provisionnés ;
- ▶ les interventions de tiers sont utilisées pour les travaux en cours et futurs ;
- ➤ les dettes à court et à long terme sont remboursées suivant les tableaux d'amortissement transmis par les banques ; aucun nouvel emprunt n'a été contracté en 2020.

Les Produits

Le montant total du produit des ventes et prestations s'élève à $25.463.024,50 \in (a l'exclusion des produits financiers).$

Le chiffre d'affaires s'établit à $18.962.800,99 \in$; celui-ci se compose principalement des produits du timbre G.R.D. et G.R.T ainsi que le produit de la redevance pour l'utilisation du réseau de Namur.

La production immobilisée s'élève à 5.612.358,33 €.

Les autres produits d'exploitation, pour un montant de 472.764,23 €.

Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 415.100,95 €.

Les produits financiers s'élèvent à 1.220,99€

Les régularisations d'impôts s'élèvent à 47.334,72€.

Les Charges

Le coût des ventes et prestations représente 23.149.109,19 €.

Dont les achats pour un montant de 12.286.053,81 €, les services et biens divers pour un montant de 4.581.972,93 €, les rémunérations, charges sociales et pensions pour un montant de 3.458.210,34 €, les amortissements pour un montant de 2.269.511,39 €, les réductions de valeur sur créances commerciales pour 34.055,62€, les reprises de provisions pour 34.999,58 € et les autres charges d'exploitation pour 43.605,30 € ainsi que des charges d'exploitation non récurrentes pour 510.699,48 €.

Les charges financières s'élèvent à 300.832,79 €, dont 287.403,82 € récurrentes et liées aux emprunts et frais bancaires des crédits.

Le résultat et son affectation

Pour l'exercice 2020, le bénéfice à affecter s'élève à 1.263.412,81 € après déduction des impôts estimés et régularisés de 592.224.40 €.

Il y a lieu de déduire, $14.036,14 \in$ correspondant aux amortissements - Interventions de Tiers sur les désaffectations 2020, qui sont transférés en réserves indisponibles d'investissements (cfr compte comptable 7602000000) et $443.170,64 \in$ affectés aux réserves de renouvellement des immobilisations.

Compte tenu de ce qui précède, le montant à répartir aux associés suivant le chiffre d'affaires s'élève à 806.206,03 €.

Suivant les statuts, la rémunération du capital libéré « B1 » par les associés soit 309.819,55 €, la rétribution à la Ville de Namur pour la mise à disposition du réseau à l'Intercommunale IDEG/ORES soit 56.320,16 €.

Le bilan, le compte de résultats, le bilan social ainsi que les annexes seront déposés à la Banque Nationale de Belgique après approbation du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021.

Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Le Gouvernement a marqué son accord quant au remboursement du tarif prosumer non perçu durant les trois premiers trimestres de l'exercice 2020 (Art 3 :6.§ 1^{er} 2° du Code des sociétés et des associations).

Circonstances susceptibles d'avoir une influence sur le développement de la société

L'AIEG est désignée en qualité de GRD jusqu'au 16 février 2023, le non renouvellement du mandat est un élément qui aurait une influence sur les bénéfices dégagés par la société, une attention toute particulière est portée à ce dossier (Art 3 :6.§ 1^{er} 3° du Code des sociétés et des associations)

Justification de l'application des règles comptables de continuité

Le bilan ne fait apparaître aucune perte reportée et la société a dégagé du bénéfice lors des deux derniers exercices (Art 3 :6.§ 1^{er} 6° du Code des sociétés et des associations).

OSP

Consécutivement à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 juillet 2010, relatif à l'Obligation de Service Public, imposé aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution en termes de gestion des dossiers photovoltaïques (guichet unique), il a été constaté, en 2020, une diminution du nombre de primes versées dans le cadre des dossiers QUALIWATT représentant une charge de $190.266,25 \in \text{alors qu'en } 2019$ le montant des primes était de $252.558,50 \in \mathbb{R}$.

Tarifs

Les tarifs appliqués sont les tarifs 2019-2023 approuvés par le régulateur.

Amortissements - Interventions Tiers - Investissements

Suite à l'approbation du Conseil d'Administration du 24 mars 2011, les amortissements cumulés des interventions tiers dont les actifs ont fait l'objet de désaffectations seront portés en réserves indisponibles d'investissements, ce qui représente pour l'année 2020 un montant de $14.036,14 \in$.

Personnel

L'Intercommunale compte en date du 31/12/2020 39.2 équivalents temps plein dont 38.2 à contrat à durée indéterminée et 1 contrat à durée déterminée.

Risques et incertitudes

1. Litige en cours

- Contentieux AIEG c/ un membre du personnel – en présence de l'AGENCE FEDERALE DES RISQUES PROFESSIONNELS (Tribunal du travail de Namur- division de Dinant).

Il s'agit d'une action d'un membre du personnel de l'AIEG qui conteste une décision prise par le Conseil d'Administration en séance du 22 janvier 2019 mettant fin au remboursement des frais de soins de santé pour raisons médicales. Cette affaire a été introduite à l'audience du 7 mai 2019 et remise à l'audience du 3 septembre 2019 pour permettre à l'agence fédérale des risques professionnels de former intervention volontaire. La désignation d'un expert médecin a été sollicitée.

Par jugement du 1er octobre 2019, le Tribunal de Première Instance de Namur a reçu l'intervention volontaire de FEDRIS et ordonné une expertise. Une première réunion d'expertise s'est tenue le 28 juillet 2020 au terme de laquelle l'expert a sollicité l'intervention d'un sapiteur chargé de pratiquer des échographies des deux coudes. La deuxième séance d'expertise médicale a été fixée au jeudi 20 mai 2021.

FEDRIS sera, le cas échéant, appelée à intervenir en garantie des rentes et indemnités qui seraient versées à un membre du personnel par l'AIEG en application des alinéas 1er, premièrement, et 2 de l'article 24, § 1er de l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993.

L'agence sera, le cas échéant, appelée à intervenir en garantie des rentes et indemnités qui seront versées à un membre du personnel par l'AIEG en application des alinéas 1er, premièrement, et 2 de l'article 24, § 1er de l'Arrêté Royal du 21 janvier 1993.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Laurence RASE.

2. Litiges clôturés au cours de l'exercice 2020

- Contentieux AIEG c/ Monsieur C- justice de Paix d'Andenne- Maître Pierre

Monsieur C a assigné l'AIEG devant la justice de Paix d'Andenne à l'effet de bénéficier du tarif social pour un immeuble où il n'était pas domicilié.

Par jugement du 30 juin 2020 de la Justice de Paix non susceptible d'appel, Monsieur C a été débouté de sa demande.

- Contentieux AIEG c/ TEGEC-FODETRA en présence du BEP Expansion (Tribunal de première instance de Namur- section Dinant)

Le Conseil d'administration de l'AIEG a décidé de former intervention volontaire dans le cadre de l'action en indemnisation introduite par la société momentanée TEGEC-FODETRA, à l'encontre du BEP expansion, suite à la résiliation unilatérale du marché intervenu qui portait sur l'équipement en gaz et électricité de la ZAE de la Houssaie à Andenne.

L'affaire a été introduite devant le Tribunal de Première Instance de Namur. Un calendrier de procédure a été établi en vue d'une audience de plaidoiries fixée le 17 octobre 2018. Les conclusions de l'AIEG ont été déposées dans les délais prévus.

Entre-temps les parties demanderesses TEGEC-FODETRA ont introduit une demande d'expertise sur pied de l'article 19 alinéa 3 du Code judiciaire.

Cette demande a été rejetée par décision du Tribunal de Première Instance de Namur du 14 mars 2018 estimant prima facie que les demanderesses étaient responsables du dommage qu'elles allèguent.

Le 21 novembre 2018, le Tribunal de Première Instance de Namur, Division de Namur a débouté les demanderesses de leurs prétentions estimant notamment que les remarques du surveillant de chantier de l'AIEG étaient parfaitement justifiées.

Les demanderesses TEGEC-FODETRA ont interjeté appel.

Aux termes d'un arrêt prononcé par la Cour d'appel de Liège dans ce dossier en date du 23 juin 2020, l'appel de la société momentanée TEGEC –Fodetra a été rejeté et l'AIEG par conséquent mise hors cause (la participation de l'AIEG à la procédure a permis de disculper le BEP des manquements qui lui étaient reprochés au stade de la conception et de l'exécution du marché).

Le BEP a été invité à faire signifier l'arrêt pour faire courir le délai de cassation.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Ann-Lawrence Durviaux.

- Contentieux AIEG c/Armamast - Tribunal de l'Entreprise d'Hasselt

L'AIEG a été assignée en paiement d'une facture de 8.097,08 euros par un fournisseur à majorer d'une clause pénale de 809, 71 euros nonobstant un refus de fourniture pour non-respect du délai de livraison. Un déclinatoire de compétence a été soulevé et l'affaire renvoyée au Tribunal de Première Instance de Namur. Un règlement transactionnel a été trouvé, le fournisseur s'engageant à reprendre les poteaux livrés à ses frais et annulant sa facture moyennant renonciation de l'AIEG aux amendes encourues. Les parties ont accepté de compenser leurs dépens.

Le conseil de l'AIEG dans ce dossier est Maître Audrey Bayens (cabinet Equal).

3. Incertitudes

Le décret du 11 mai 2018 modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz (ci-après 'décret gouvernance'), portant diverses mesures de bonne gouvernance des gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), est entré en vigueur le 28 mai 2018.

Les gestionnaires de réseaux de distribution et le cas échéant, leurs filiales disposaient, conformément à l'article 23 du décret gouvernance, d'un délai qui a pris fin le 1^{er} juin 2019, pour se conformer aux dispositions du décret.

Le Gouvernement était cependant habilité à prolonger ce délai pour certaines dispositions, sur demande d'un ou plusieurs gestionnaires de réseaux de distribution et après avis de la CWaPE.

Différentes initiatives ont donc été prises, l'AIEG est désormais conforme au décret dit « GOUVERNANCE DES GRD ».

Concernant ATRIAS, les dépenses encourues durant l'exercice 2020 s'élèvent à 1.185.176,06 €. Vu le budget approuvé par la CWaPE, ce montant a intégralement été pris en charge.

Compte tenu des reports successifs dans la mise en place de cette plateforme d'échanges et de traitements de données, et bien que pas encore opérationnelle, mais considérant la durée d'amortissements de 10 ans telle qu'autorisée par la CWaPE à compter de la période tarifaire 2019-2023, un montant de $122.398,01 \in a$, en outre, été pris en charge au travers des amortissements pour l'exercice 2020.

Evolution prévisible

En date du 17 juillet 2017, le Comité de Direction de la CWaPE a adopté la décision portant sur la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution d'Electricité et de Gaz Naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023 ainsi que les annexes y relatives.

Cette décision a été prise en application du décret relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution de Gaz et d'Electricité du 19 janvier 2017 et des articles 43, §2, alinéa 2, 14, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et 36, § 2, 12, du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz qui prévoient que la CWaPE assure l'exercice des compétences tarifaires, et notamment la fixation de la méthodologie tarifaire.

En date du 2 janvier 2018 conformément à l'article 56 §1 de la méthodologie tarifaire applicable aux Gestionnaires de Réseaux de Distribution, l'AIEG a introduit une proposition de revenu autorisé pour la période régulatoire 2019-2023. Ce dossier a été analysé par la CWaPE qui a confirmé sa complétude et a approuvé le revenu autorisé.

Fin 2018, à l'issue de la procédure, la Commission wallonne pour l'énergie a approuvé les tarifs de l'AIEG pour la période 2019 – 2023.

Instruments financiers

L'AIEG a garanti le taux d'un emprunt par des swaps de taux d'intérêt se clôturant le 15 juillet 2033.

Pour le reste, l'AIEG n'utilise pas de produits financiers dérivés. La trésorerie est placée dans des produits à capital garanti à court terme et sans risque de liquidité.

La structure de l'organisation

Conformément à l'article 27 des statuts, la gestion journalière de l'Intercommunale est effectuée par la direction générale.

Le Conseil d'Administration est composé d'un Président, d'un Vice-Président et de 18 membres. Il dispose des pouvoirs qui lui sont transmis par l'Assemblée Générale à l'exception de ce qui est expressément réservé par la loi à l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration, en séance du 16 septembre 2020, a constitué en son sein le Bureau Exécutif, composé d'un nombre maximum qui ne peut être supérieur à vingt-cinq pourcents du nombre de membres du Conseil d'administration soit 5 membres et ce, conformément au CDLD et en respect de la clé D'Hondt.

Conformément à l'article 34 des statuts, le Président et le Vice-Président de l'Intercommunale sont membres du Bureau Exécutif.

Conformément au décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Bureau Exécutif exerce la gestion courante de l'Association

Le Conseil d'Administration, en séance du 16 septembre 2020, a approuvé la désignation d'un membre supplémentaire au Comité d'Audit et la désignation d'un membre supplémentaire au Comité de Rémunération Exécutif et ce, conformément au CDLD et en respect de la clé D'Hondt.

Le Comité d'Audit est donc composé de 5 membres du Conseil d'Administration qui ne sont pas membres du Bureau Exécutif.

Il atteste avoir contribué à l'intégrité de l'information financière et avoir joué un rôle dans le processus sachant qu'il a assuré le suivi de l'efficacité de contrôle interne et de gestion des risques de l'Intercommunale ainsi que le suivi de l'audit interne et de son efficacité.

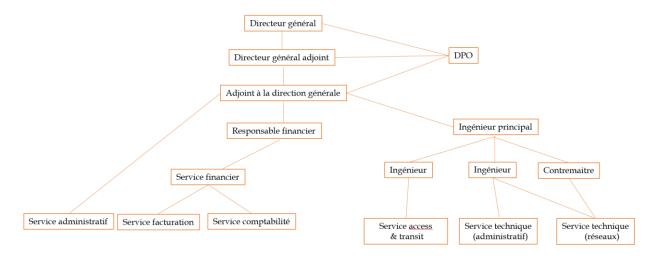
Le Conseil d'Administration justifie l'indépendance de l'ensemble des membres du Comité d'Audit de par les attestations signées sur l'honneur, la compétence en matière de comptabilité et d'audit d'au moins un membre du Comité d'Audit se justifie par le fait qu'un membre exerce le mandat d'Echevin des finances (Art 3 :6.§ 1^{er} 9° du Code des sociétés et des associations).

Le Comité de Rémunération est également composé de 5 membres, ces mandats sont exercés à titre gratuit.

Le Comité de rémunération émet des recommandations à l'Assemblée Générale pour chaque décision relative aux jetons de présence, aux éventuelles indemnités de fonction et à tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion de l'association.

Il fixe également les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, liés directement ou indirectement aux fonctions de direction.

L'organigramme fonctionnel



Les lignes de développement

1- La politique poursuivie par l'A.I.E.G. s'articule autour de plusieurs axes.

L'AIEG modernise ses réseaux et les automatise afin de prendre le contrôle à distance du matériel qui compose les cabines.

L'enfouissement et le renforcement des réseaux Haute tension et Basse tension restent une priorité.

- La modernisation des réseaux moyenne tension consiste principalement au remplacement des équipements vétustes ou obsolètes qui compose les cabines réseau. Une attention toute particulière est prêtée à l'aspect sécurité.
- Après avoir mis en place l'automatisation du contrôle à distance des cabines de dispersion, une seconde phase est initiée. Elle consiste à moderniser les cabines de distribution connectées aux cabines de dispersion afin de réduire les délais d'interruption et les interventions humaines sur site.
- L'enfouissement du réseau Moyenne tension sur la commune d'OHEY a permis d'améliorer très sensiblement le taux de pannes ; plus de 22 Kms ont été enfouis à ce jour. Les cabines divisionnaires ont été modernisées sur l'entité.
- La rénovation des réseaux Basse tension reste parmi nos priorités à savoir le démantèlement des lignes en cuivre nu programmé sur plusieurs années afin d'obtenir un démantèlement complet.
- 2- Eclairage Public OSP: L'AIEG, qui a remplacé les points lumineux « mercure et sodium » sur la commune de Viroinval, procède actuellement au remplacement de l'ensemble des points sur les communes d'Andenne et de Rumes, celles-ci ayant procédés à une augmentation de capital « E ».
 - L'AIEG intègre, à ces remplacements, un module permettant le dimming. Cette solution permettra de réduire de 60% la consommation d'éclairage dans ces deux communes.
- 3- Consécutivement à la décision du Conseil d'Administration de l'Intercommunale un champ photovoltaïque a été mis en œuvre sur un terrain impropre à la culture, il permet de compenser les pertes en lignes subies par échauffement du passage des électrons sur le câble.
 - La mise en œuvre d'un second champ photovoltaïque est prévue pour 2021.

Extrait du rapport écrit du Comité de rémunération

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport annuel 2020.

Le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives du RGPD, de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution belge.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président et au Vice-Président et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 10 juin 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Il est rappelé que le nombre de réunions rémunérées par un jeton est plafonné à 12 réunions par an pour le Conseil d'Administration, 18 pour le Bureau Exécutif et 3 pour le Comité d'Audit. En ce qui concerne les mandats des membres du Comité de Rémunération et des délégués à l'Assemblée Générale, ils sont exercés à titre gratuit.

Les mandats des membres du Comité de Rémunération sont exercés à titre gratuit (article 37 des statuts).

Les mandats des délégués à l'Assemblée Générale sont également exercés à titre gratuit.

Le rapport écrit du Comité de Rémunération est annexé au présent rapport.

Pour le Conseil d'Administration,

Vincent SAMPAOLI, Président.

Rapport du Comité de Rémunération en application des dispositions de l'article L 1523-17, § 2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation

Pour répondre aux exigences de l'art. L 1523-17 § 2 al. 3 CDLD, le Comité de Rémunération a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport annuel 2020.

Le présent rapport ne reprend aucune donnée individuelle afin de préserver le droit à la vie privée des personnes concernées, conformément aux prescriptions impératives du RGPD, de la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et aux articles 8 de la Convention des Droits de l'Homme et 22 de la Constitution belge.

1) Les jetons de présence, éventuelles indemnités de fonction et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux membres des organes de gestion, en fonction de leur qualité d'Administrateur, de Président ou de Vice-Président, ou de membre d'un organe restreint de gestion.

Conformément aux dispositions de l'article 33 des statuts de l'AIEG, l'Assemblée Générale fixe le montant de l'indemnité de fonction attribuée au Président et au Vice-Président et des jetons de présence à verser aux Administrateurs, conformément aux articles L1532-4 et 1532-5 du Code, et ce, sur les recommandations du Comité de Rémunération.

Les montants des indemnités de fonction attribuées et des jetons de présence revenant aux Administrateurs ont été arrêtés par l'Assemblée Générale en date du 10 juin 2020 avec effet rétroactif au 1er janvier 2020.

Les montants réellement perçus s'établissent comme suit :

Le jeton de présence des membres du Conseil d'Administration à 121,05 € à l'indice 138.01 ; Le jeton de présence des membres du Bureau Exécutif à 121,05 € à l'indice 138.01 ; Le jeton de présence des membres du Comité d'Audit à 121,05 € à l'indice 138.01 ; L'indemnité annuelle du Président à 13.634,14 € à l'indice 138.01 ;

L'indemnité annuelle du Vice-Président à 10.225,61 € à l'indice 138.01;

Il est rappelé que le nombre de réunions rémunérées par un jeton est plafonné à 12 réunions par an pour le Conseil d'Administration, 18 pour le Bureau Exécutif et 3 pour le Comité d'Audit. En ce qui concerne les mandats des membres du Comité de Rémunération et des délégués à l'Assemblée Générale, ils sont exercés à titre gratuit.

2) Les rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non, directement ou indirectement accordés aux fonctions de direction.

Pour rappel par « fonction dirigeante », il y a lieu d'entendre le Directeur général ou la personne qui occupe la position hiérarchique la plus élevée telle que visée à l'article L1523-7 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, sous contrat de travail ou sous statut, au sein de l'Intercommunale (voyez circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des intercommunales).

En l'espèce, le montant brut total des rémunérations et avantages de toutes natures, pour l'ensemble de l'exercice 2020, alloué au Directeur général, s'élève à 150.107,66 \in y compris la cotisation O.N.S.S de 13,07 %.

Il est précisé que ce montant est inférieur aux montants recommandés dans la circulaire du 11 décembre 2014 visant à encadrer la rémunération de la fonction dirigeante au sein des Intercommunales, cette circulaire étant, du reste, postérieure à la désignation dudit Directeur général.

Par ailleurs, cette rémunération respecte le montant annuel maximal brut de la rémunération liée à la fonction dirigeante locale de de 245.000 euros indexés en application de l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation telle qu'insérée par le Décret susvisé du 29 mars 2018.

3) Aux termes de l'article L1523-17, § 2 CDL D tel que modifié, « le Comité de Rémunération établit annuellement et approuve un rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération. Il émet des recommandations au Conseil d'Administration. Il propose au Conseil d'Administration, une justification circonstanciée des rémunérations autres que les simples jetons de présence. »

En l'espèce, le Comité de Rémunération constate que la politique de rémunération menée au sein de l'Intercommunale respecte les plafonds légaux, se situe en deçà de ceux-ci et demeure pertinente au regard de la taille de l'Intercommunale, de ses missions et des tâches imparties aux organes de gestion et au fonctionnaire dirigeant local.

En particulier, les modifications décrétales récentes et les défis particuliers (restructuration imposée par les décrets « gouvernance » et « électricité ») auxquels l'Intercommunale demeure confrontée justifient des rémunérations et jetons alloués.

Pour le Comité de Rémunération de l'Intercommunale AIEG,

Marcel DEGLIM, Président.

Relevé nominatif des Membres du Conseil d'Administration et taux de présences à chaque réunion

								CA ouvert au public				
	15-janv-20	15-janv-20 19-févr-20	22-avr-20	13-mai-20	10-juin-20	16-sept-20	21-oct-20	26-oct-20	18-nov-20	16-déc-20	TOTAL /	%
Vincent SAMPAOLI	Р	P	Р	P	P	Ъ	Ь	Ь	Ь	P	10/10	100%
Françoise LEONARD			Р	P	P	P	Ь	Ь	Ь	P	8/10	%08
Elisabeth MALISOUX		Ь	P	Ь	P	Ь	Ь	D	P	P	01/6	%06
Marie-Christine MAUGUIT	Р	P	P	P	P	P	P	Ь	Ь	Ь	10/10	100%
Philippe NOEL					Р	P			Ъ		3/10	30%
Dorothée KLEIN	Р	P	Р	P	Р	P	P	Ь	Р	P	10/10	100%
Baudouin SOHIER	Р	P	Р	P	P	P	Ь	Ь	Ъ	Ь	10/10	100%
René HUBRECHTS*	Р	P	Р	P	P	P					9/9	100%
Marie-Ange DESMONS			P	P	P	P	P	P	Ь	P	8/10	%08
Alain BOUVY	Р		Р	Ь	P	Ь	Ь	Ь	Ъ	Ь	9/10	%06
Gaëtan DUBOIS**											0/2	%0
Cécile BARBEAUX	Р	Р	Р	Ь	P	Ь	Ь		Ъ	Ь	9/10	%06
Sandrine CRUSPIN	Р	P	P	P	P	P	Ь	Ь	P	Ь	10/10	100%
Damien LOUIS	Р		Р		Р					Ь	4/10	40%
Cécile CREVECOEUR	Р	P	P	P	P	P	Ь	Ь	P	Ь	10/10	100%
Martin VAN AUDENRODE	Ь	P	P	P		P	Ь		P		7/10	%02
Yvon HERMAN	Ь	P	P	P	P	P	Ь		P	Ь	9/10	%06
Luc GENNART	Ь			P	P	P	Ь	Ь	P	Ь	8/10	%08
Gilles DE LANGHE	Ь	P	P	P		P	Ь	Ь	P	Ь	9/10	%06
Caroline HOUART***	Ь	P	P	P	P	P	Ь	Ь	P	Ь	10/10	100%
Pierre MATHYS****			P	Ь	P	Ь	Ь	Ь	P	Ь	8/8	100%
Marcel DEGLIM*****							P	Ь	Ь	Ь	4/4	100%

^{*} démission le 21 octobre 2020

Il est à noter qu'en termes de rémunération, il est accordé au même administrateur <u>un seul jeton de présence par jour</u> .

^{**}démission le 22 avril 2020 ****cooptation le 15 janvier 2020

^{****}cooptation le 22 avril 2020

^{******}cooptation le 21 octobre 2020

Relevé nominatif des membres du Comité d'Audit et taux de présences à chaque réunion

	22-avr-20	TOTAL/	%
Sandrine CRUSPIN	P	1/1	100%
Baudouin SOHIER	P	1/1	100%
René HUBRECHTS	P	1/1	100%

Relevé nominatif des membres du Comité de Rémunération et taux de présences à chaque réunion

	19-avr-20	TOTAL	%
René HUBRECHTS	P	1/1	100%
Sandrine CRUSPIN	P	1/1	100%
Baudouin SOHIER	P	1/1	100%
Gaëtan DUBOIS		0/1	0%

N.B: il est à noter que les membres ne sont pas rémunérés.

Relevé nominatif des délégués à l'Assemblée Générale et taux de présences à chaque réunion

Commune	Nombre de Parts	Nom	10-juin-20	16-déc-20	TOTAL /	%
			AGO	AGO		
Andenne	255.711	Guy HAVELANGE	P	P	2/2	100%
		Françoise LEONARD	P	P	2/2	100%
		Etienne SERMON	P	P	2/2	100%
		Marie-C MAUGUIT	P	P	2/2	100%
		Philippe RASQUIN	P	P	2/2	100%
Namur	188.763	Baudouin SOHIER	P	P	2/2	100%
		Dorothée KLEIN	P	P	2/2	100%
		Coraline ABSIL	P	P	2/2	100%
		Philippe NOEL	P		1/2	50%
		François SEUMOIS	P	P	2/2	100%
Ohey	34.314	Marc RONVEAUX				
		René HUBRECHTS (jusqu'au 24/09/2020)	P		1/1	100%
		Nicolas TRIOLET (à partir du 24/09/2020)		P	1/1	100%
		Marielle LAMBOTTE	P	P	2/2	100%
		Lise DEPAYE				
		Arnaud PAULET				
Rumes	130.838	Jérôme GHISLAIN				
		Michel CASTERMAN	P		1/2	50%
		Marie-Ange DESMONS	P	P	2/2	100%
		Gilles DE LANGHE		P	1/2	50%
		Angelo PANEPINTO	P	P	2/2	100%
Viroinval	122.845	Alain BOUVY	P	P	2/2	100%
		Pierre MATHYS	P	P	2/2	100%
		François MATHY	P	P	2/2	100%
		Alain BOUKO				
		Gaëtan DUBOIS				
Gesves	2.498	José PAULET				
		Joseph TOUSSAINT				
		Cécile BARBEAUX		P	1/2	50%
		Francis COLLOT				
		Benoît DEBATTY				

Commune	Nombre de Parts	Nom	10-juin-20	16-déc-20	TOTAL /	%
			AGO	AGO		
Anhée	1	Anne FALAES VAN ROMPU				
		Michel ANCION				
		Luc PIETTE				
		Jules DUMONT				
		Steve TONNEAUX				
Beauraing	1	Piero REVELLO				
		Benoît ROLAND				
		Alain BARBIER				
		Ana RODRIGUEZ				
		VERDASCO				
	4	Pascal PONCELET				
Dinant	1	Laurent BRION				
		Joseph JOUAN				
	4	Chantal CLARENNE				
Houyet	1	Sandrine LISSOIR				
		Quentin HYAT				
		Pierre LEDENT				
		Christian ALEXANDRE				
	4	Christian MATAGNE				
Incourt	1	François RUELLE				
		Jean-Pierre BEAUMONT				
		Annabelle ROMAIN				
		Hélène VUYLSTEKE				
	2	Mathilde GRAMME	_			
Jemeppe S/S	2	Maxime LEBBE	P		1/2	50%
		Jean-Louis GLORIEUX				
		Sébastien BOULANGER	P	P	2/2	100%
		Mélanie RUTTEN				
	2	Pierre COLLARD BOVY	P	P	2/2	100%
Jodoigne	3	Jean-Noël BINET				
		Delphine SAMBREE				
		Christophe CORBISIER	P		1/2	50%
		Philippe DALCQ		P	1/2	50%
	-	Clément REY				
Mettet	1	Claude BOUSSIFET				
		Jules SARTO				
		Valère TOUSSAINT				
		Michel JANSSENS				
		Robert JOLY		P	1/2	50%

Commune	Nombre de Parts	Nom	10-juin-20	16-déc-20	TOTAL /	%
			AGO	AGO		
Rochefort	1	Albert MANIQUET				
		Gérard LUPCIN				
		Yvon HERMAN		P	1/2	50%
		Jean-Pol LEJEUNE				
		Arthur ZABUS				
Sambreville	1	Olivier BORDON		P	1/2	50%
		Freddy DELVAUX		P	1/2	50%
		Vincenzo MANISCALCO				
		Stéphanie ROTA				
		Philippe KERBUSCH				
Tournai	4	Vincent BRAECKELAERE				
		Sylvie LIETAR	P		1/2	50%
		Grégory DINOIR				
		Guillaume SANDERS				
		Benoît DOCHY				
Walcourt	1	Marc FILBICHE				
		Thierry CHINTINNE				
		Philippe DECHAMPS				
		Karine VANDENEUCKER				
		Nicolas FREYAT	P	P	2/2	100,00%

 $\it N.B.$ il est à noter que les délégués qui représentent les communes ne sont pas rémunérés

Rapport de rémunération établi par le Conseil d'Administration en application de l'article L 6421-1, §2 du CDLD

Pour répondre aux exigences de l'art. L 6421-1 § 2 du CDLD, le Conseil d'Administration a établi et approuvé, dans les termes suivants, son rapport de rémunération 2020.

Il est à noter que le présent rapport fait partie intégrante du rapport de gestion établi et approuvé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020 conformément au code des sociétés.

Le présent document est établi suivant le nouveau modèle de rapport défini par le Gouvernement wallon.

Pour le Conseil d'Administration,

Vincent SAMPAOLI, Président.

1. Informations générales relatives à l'institution

Numéro d'identification (BCE)	BE0202555004
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	AIEG scrl
Période de reporting	2020
Nombre de réunions de l'Assemblée Générale	2
Nombre de réunions du Conseil d'Administration	10
Nombre de réunions du Bureau Exécutif	0
Nombre de réunions du Comité de Rémunération	1
Nombre de réunions du Comité d'Audit	1
Nombre de réunions du Comité de Secteur	Pas de Comité de secteur

2. Détail des rémunérations

Fonction	Nom et Prénom	rémunération	Détail de la	Liste des Mandats dérivés à la
1 oncaon	1 voint cut i renoint	annuelle brute	rémunération annuelle	fonction et rémunération
			brute	éventuelle
Directeur général	Guy DELEUZE	150.107,66 € y	Rémunération brute	INTER-REGIES : Administrateur-
		compris la	annuelle suivant	mandat non rémunéré;
		cotisation O.N.S.S	fluctualtion de l'indice	LAB IN ANDENNE : Président-
		de 13,07 %	: 120.440,31 € ;	mandat non rémunéré;
			Prime de fin d'année	
			suivant fluctuation de	
			l'indice : 20.172,16 €	
			; Pécule de vancances	
			suivant fluctuation de	
			l'indice : 9.279,19 € ;	
			Avantages en nature	
			GSM: 216,00 €	
Directrice	Laurence	86.640,25 € y	Rémunération brute	INTER-REGIES : suppléante-
générale adjointe	MOERMANS	compris la	annuelle suivant	mandat non rémunéré;
- entrée en		cotisation O.N.S.S	fluctualtion de l'indice	
fonction le 1er		de 13,07 %	: 65.286,44 € ; Prime	
décembre 2020			de fin d'année suivant	
			fluctuation de l'indice	
			: 10.776,90 € ; Pécule	
			de vancances suivant	
			fluctuation de l'indice	
			: 4.957,37 € ;	
			Avantages en nature :	
			216,00 €; Primes de	
			garde: 5.103,54 €;	
			prime exceptionnelle : 300,00 €	
To a facion a	Carre	04 005 55 0		LAD IN ANDENNIE . Este out
Ingénieur	Soufiane	84.805,55 € y	Rémunération brute	LAB IN ANDENNE : Expert -
principal	KADARI	compris la cotisation O.N.S.S	annuelle suivant fluctualtion de l'indice	mandat non rémunéré
		de 13,07 %	ľ	
		ae 13,07 %	: 60.785,46 € ; Prime de fin d'année suivant	
			fluctuation de l'indice	
			: 10.265,56 € ; Pécule	
			de vancances suivant	
			fluctuation de l'indice	
			: 4.643,76 € ;	
			Avantages en nature	
			2.006,08 € ; Primes	
			de garde : 6.804,69 €	
			; prime exceptionnelle	
			: 300,00 €	
Total				
Total rémunérations		321.553,46 €		NEANT
remunerations				

Répartition du trop-perçu

Résultats de l'exercice

PRELEVEMENTS ET AFFECTATIONS

Le solde bénéficiaire au 31 décembre 2020 s'élève à	2.014.303,51
Charge fiscale de l'exercice	-592.224,40
Prélèvement sur les Impôts différés	2.625,00
Prélèvement sur les Réserves	7.108,70
Immunisées	7.100,70
Dotation aux Réserves Immunisées - Tax Shelter	-168.400,00
Bénéfice de l'exercice à affecter	1.263.412,81
Dotation à la réserve d'investissement	-443.170,64
Dotation à la réserve d'investissement (désaffection interventions tiers)	-14.036,14
Dividendes à distribuer au 31 décembre 2020	806.206,03
6,25% du capital B1 libéré par les associés	-309.819,55
NAMUR : Rétribution de la mise à disposition du réseau :	-56.320,16
A distribuer au prorata de la facturation du timbre réalisée sur le territoire de chaque commune associée	440.066,32

Attribution du trop perçu

Communes	A distribuer au prorata du Timbre au 31/12/2020
ANDENNE	281.352,31
OHEY	44.076,74
RUMES	7.174,27
VIROINVAL	41.348,38
GESVES	66.114,62
	440.066,32

REMUNERATION CAPITAL LIBERE

Au 31 décembre 2020, la situation du capital libéré de chaque commune associée se présente comme suit :

Situation au 31 décembre 2020

	Situation an SI accomple 2020			
_	Apports Libérés B1	Taux de	Rémunération des	
<u>-</u>	au 31/12/2020	rémunération	apports au 31/12/2020	
ANDENNE	1.324.463,76	6,25%	82.778,98	
NAMUR	1.879.136,45	6,25%	117.446,03	
OHEY	196.128,60	6,25%	12.258,04	
RUMES	830.190,28	6,25%	51.886,89	
VIROINVAL _	727.193,75	6,25%	45.449,61	
	5.165.898,00		309.819,55	

DIVIDENDES DISTRIBUES AU 31 DECEMBRE 2020

Dividendes à distribuer au 31 décembre 2020

	A distribuer au prorata du Timbre au 31/12/2020	6,25 % des apports Libérés B1	Rétribution de la mise à disposition du réseau	Total 31/12/2020
ANDENNE	281.352,31	82.778,98		364.131,29
NAMUR		117.446,03	56.320,16	173.766,19
OHEY	44.076,74	12.258,04		56.334,78
RUMES	7.174,27	51.886,89		59.061,16
VIROINVAL	41.348,38	45.449,61		86.797,99
GESVES	66.114,62			66.114,62
	440.066,32	309.819,55	56.320,16	806.206,03

Rapport du Commissaire Réviseur

Réviseur d'entreprises B863

Associé : Luc SOHET A906

Ingénieur Commercial et de Gestion

Associé : Romain SOHET Ingénieur de Gestion

RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE A RESPONSABILTE LIMITEE ASSOCIATION INTERCOMMUNALE D'ETUDE ET D'EXPLOITATION D'ELECTRICITE ET DE GAZ « A.I.E.G. » POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la société coopérative à responsabilité dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de société coopérative Association Intercommunale d'Etude et d'Exploitation d'Electricité et de Gaz (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'Assemblée Générale du 22 mai 2019, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'Assemblée Générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2021. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2020, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à \in 65.078.446,03 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de \in 1.263.412,81.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observation - Soldes régulatoires

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur l'annexe 6.20 qui reprend l'évolution des actifs et passifs régulatoires. Ceux-ci sont enregistrés en compte de régularisation à l'actif et au passif du bilan. Ceci constitue une particularité du secteur des gestionnaires de réseau de distribution d'électricité. Les soldes GRD et GRT pour les années 2012 à 2019 et le solde GRT 2020 figurent à l'actif du bilan pour un montant total de \in 2.121.105,45 et au passif du bilan pour un montant total de \in 2.052.154,87.

Malgré l'absence de décisions par la CREG depuis 2009, les soldes estimés pour la période 2010-2014 sont repris au bilan. La CWaPE ayant rendu une décision pour les exercices 2015 à 2019 y compris le solde GRT 2019, ces décisions ont été actées. Le solde GRT 2020 est comptabilisé bien que n'ayant pas encore fait l'objet d'une approbation, tandis que le solde GRD 2020 n'est pas acté. Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficience ou l'efficacité avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1er, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet et notre réseau sont restés indépendants vis-àvis de la Société au cours de notre mandat.

Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 3:65 du Code des sociétés et des associations ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.

Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires du décret du 12 avril 2001 et ses modifications et conformément à la « la décision CD-17g17-CWaPE-0107 du 17 juillet 2017 prise par le Comité de direction de la CWaPE relative à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseau de distribution d'électricité et de gaz naturel actifs en Région wallonne pour la période régulatoire 2019-2023, rendue en application de l'article 43, § 2, du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, de l'article 36, § 2, du décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, ainsi que de l'article 2, § 2, du décret du 19 janvier 2017 relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité ».

Ceci vise:

- l'absence de réduction de valeur et l'amortissement avant la mise en service des frais de développement ATRIAS antérieurs à 2020 ;
- les règles d'amortissements des acquisitions (les durées d'amortissements allant jusqu'à 50 ans) et le régime des plus-values spécifiques au secteur : absence d'« impairment test » sur la plus-value ;
- la facturation des interventions de tiers qui sont imputées en produits et reclassées à l'actif en diminution des investissements ou au passif dans l'attente de la réalisation des investissements ;
- la comptabilisation des opérations et des redressements concernant les soldes régulatoires dans les comptes de produits et charges non récurrents et dans les comptes de régularisation et non de créances et dettes ;

Ce référentiel comptable ne peut être considéré équivalent à celui prévu par l'Arrêté royal du 29 avril 2019. A notre avis, les distorsions ne sont toutefois pas significatives par rapport à l'image fidèle qui aurait résulté de l'application du référentiel comptable prévu par ledit arrêté royal.

- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- La répartition des résultats proposée à l'Assemblée Générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous avons évalué les données comptables et financières reprises dans le rapport de l'organe d'administration dans le cadre de la distribution décidée par l'Assemblée Générale du 10 juin 2020 conformément à l'article 6:116 du Code des sociétés et des associations et avons transmis notre conclusion à l'organe d'administration.

Chimay, le 27 avril 2021

SPRL RLS AUDIT & CONSEILS Commissaire Représenté par SOHET LUC Réviseur d'entreprises

Liste des adjudicataires

MARCHES PUBLICS - MODES DE PASSATION

Procédure négociée sans publicité

- ❖ CEBEO NV/SA
- ❖ CLAUWAERT SPRL
- ❖ DRUGMAND & MEERT SA
- ❖ ELECTRO ENGINEERING JANSEN
- **❖** EUROMOLD NV
- * EVODIS
- * HICHAM
- ❖ AGEC SPRL
- ❖ INFRATECH SA
- * KABELWERK EUPEN AG
- **♦** LANDIS & GYR
- **❖** MOSSOUX SA
- ❖ MPI ENGINEERING SPRL
- ❖ PAUWELS INTERNATIONAL NV
- ❖ PIERRE PETIT
- * RONVEAUX E. SA
- ❖ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ❖ SCHREDER SA
- ❖ STEEL SA
- ❖ VEREECKE
- ❖ TECONEX SA/NV
- **⋄** VOLTACOM
- ❖ BOIS & TRAVAUX
- ❖ CE+T POWER

Appel d'offre général

- **❖** GENETEC
- ❖ JACOBS ETS SA
- **❖** AGEC SPRL
- ❖ LIGHTWELL B.V.
- **❖** VEREECKE
- ❖ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ❖ SCHREDER SA
- **❖** SIGNIFY

Adjudication publique

- ❖ INFRATECH SA
- ❖ JACOBS ETS SA
- ❖ KABELWERK EUPEN AG
- ❖ SCHNEIDER GROUPE MGTE/MERLIN
- ❖ COMELEC